



Palissade dans un jardin à jouissance privative

Par **Adjuvant**, le **03/07/2010** à **18:58**

Bonjour,

Dans un immeuble au RDC, nous disposons d'un jardin à jouissance privative, lors de l'AG nous avons obtenu l'accord d'installer une palissade en bois sur notre partie privative.

Le syndic a notifié dans le PV que nous devons obtenir l'accord du voisin avant d'effectuer l'aménagement de la palissade.

La palissade est installée sur notre partie privative et non en mitoyenneté avec le jardin du voisin.

Le syndic avait il le droit d'indiquer cette clause dans le PV

Est il possible de faire annuler la phrase dans le PV.

Quel le risque prenons nous, en installant la palissade sans en informer le copropriétaire ou que celui-ci refuse ou ne réponde pas au courrier.